



**Épreuve de QUESTIONNAIRE A REPONSES COURTES**  
**PORTANT SUR LE DROIT ADMINISTRATIF GENERAL ET/OU**  
**LES LIBERTES PUBLIQUES ET/OU LE DROIT DE L'UNION**  
**EUROPEENNE.**

-----oOo-----

Répondez aux trois questions suivantes. Les qualités rédactionnelle et de synthèse seront prises en compte pour la notation. Un plan matérialisé n'est pas exigé.

**Question 1** : Les principes généraux du droit. (6 points)

**Question 2** : Les compétences de la Cour de justice de l'Union européenne. (7 points)

**Question 3** : La procédure devant les juridictions administratives : principes et caractères généraux. (7 points)